

JOURNAL

auto model club



geneve

N.191

Organe officiel
de

L'AUTO MODEL CLUB DE GENEVE
Case postale 1095 1211 GENEVE 1

FEVRIER 1991



RAPPORT DU COMITE

Statuts de l'Auto Model Club de Genève

CHAMPIONNAT SUISSE 1/12 PISTE

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAISON 1990

Cette année
Stéphane Perolini
devient le numéro
1 en catégorie 4 x 4
et son frère
Benjamin en

En 1989, notre club pouvait se vanter d'avoir une pléyade de champions parmi ces membres. Aussi bien en buggy thermique, qu'électrique, les titres revenaient aux membres du club, on aurait pu penser que les résultats de cette année serait peut-être inférieur à ceux de 1989, tant il est difficile de conserver un titre de champion Suisse d'une année à l'autre. Il n'en fut rien, puisqu'une fois de plus le titre de champion Suisse buggy 1/8 thermique revient à un membre de notre club.

CHAMPIONNAT SUISSE BUGGY 1/8

Le championnat Suisse de buggy 1/8 thermique nous a valu quelques uns des beaux moments de l'année avec une nouvelle domination sans partage des pilotes de l'AMCG. En effet 5 pilotes de notre club se trouvent parmi les dix premiers du classement général.

L'exploit des pilotes de l'AMCG est que chaque année un autre membre remporte le titre.

Cette année Stéphane Perolini devient le numéro 1 en catégorie 4 x 4 et son frère Benjamin en catégorie 4 x 2. Le comité les félicite d'avoir fait briller nos couleurs aussi souvent cette saison ainsi que les pilotes suivants : Verne Laurent, Boulmier Didier, Sordet Philippe et Wagner André. 10 autres pilotes du club ont également couru le championnat Suisse, un record puisqu'au total ce n'est pas moins de 15 pilotes du club qui participent à ce championnat. Bravo à tous.

Le championnat genevois buggy 1/8 thermique a remporté un beau succès avec 36 participants. Il faut ici remercier la sportivité des grandes vedettes que sont Didier Boulmier et Laurent Verne qui renoncèrent à courir pour mieux s'occuper du chronométrage et apporter ainsi une plus grande émulation parmi les pilotes moins chevronnés. La bataille fut

belle et avec un champion comme André Wagner et un dauphin comme Blaise Labarthe nous avons là deux futurs vedettes du championnat Suisse.

CHAMPIONNAT GENEVOIS BUGGY ELECTRIQUE

Cette année il n'y avait pas de championnat Suisse en buggy et c'est en collaboration avec les deux autres clubs genevois que l'AMCG a organisé toutes une série de course, vu la pléthore de catégorie existantes en électrique.

Cette année après une reprise en main énergique toutes les courses des championnats genevois se sont passé dans un excellent esprit et avec une très bonne participation quant au nombre de concurrents.

Il faut rappeler que la plupart des membres de la section électrique font également partie d'un des autres clubs, ce qui a notablement diminuer les problèmes de rivalité inter-club des autres années.

C'est les frères Vankerberghem Patrick et Alain qui remportèrent un maximum de course et les titres en jeu. Relevons également le beau succès du jeune Denis Braun qui remporte le titre de champion genevois 1/10 piste GT.

Le comité espère qu'en 1991 l'ambiance et l'enthousiasme de cette année continue afin que les courses électriques restent le premier lien entre notre club et les nouveaux adeptes de la R/C.

CHAMPIONNAT D'EUROPE BUGGY 1/8

Cette année notre club a inscrit la deuxième plus belle page de son histoire en organisant les championnats d'Europe buggy 1/8.

Une organisation qui demanda 6 mois de travail intense avec de multiples réunions pour le comité d'organisation. Il y eut parfois des tensions, des gestes de mauvaises humeurs im-

Avec un champion
comme André
Wagner et un
dauphin comme
Blaise Labarthe
nous avons là deux
futurs vedettes du
championnat
Suisse.

manquable quant plusieurs personnes travaillent pour un but précis avec des approches parfois différentes. Mais l'essentiel fut le résultat de 4 jours de compétitions impeccables et sans faille. Des concurrents contents, un public heureux et un trésorier satisfait, que demande le peuple !

Cette manifestation qui a mobilisé toutes les énergies du comité a peut-être fait passer au second plan, les autres activités du club, mais le défi en valait la peine, car la force d'un club se reconnaît aux capacités de ce dernier de se surpasser. Ce fut également un catalyseur pour nos pilotes puisque 2 membres de notre club Boulmier Didier et Perolini Stephane participèrent à la finale, alors que Sordet Philippe et Verne Laurent, tous deux du club aussi faisaient partie de la délégation Suisse.

Le comité tient encore une fois à remercier tous les membres du club qui participèrent à la réussite de cette manifestation.

LES FINANCES

Dans le rapport du comité 1989, nous avons un déficit qui provenait d'une avance financière consenti par le club au profit du comité des championnats d'Europe.

Cet argent fut rapidement remboursé et le club boucle ses comptes avec un bon bénéfice. Bénéfice dû en grande partie à l'organisation des courses électriques et en second lieu au nombre important de membres inscrit au club.

Les championnats d'Europe dégageront également un bénéfice mais

actuellement les comptes ne peuvent être bouclés, car une facture reste en suspend.

Les négociations vont bon train et le bénéfice des championnats d'Europe sera versé au club durant l'exercice 1991.

L'AVENIR

Cette bonne situation financière devrait nous permettre d'aborder l'avenir avec quiétude.

Avec le départ de Bovard Patrick, président et Rumbeli Jean-Claude, vice-président; le club va se retrouver avec une nouvelle direction qui amènera sans nul doute de nouvelles idées et de nouvelles orientations.

Si la piste de Frontenex donne satisfaction, il faudra néanmoins repenser son tracé et peut-être son emplacement.

Une politique d'organisation des courses thermiques du championnat genevois devra être mise en place afin que chacun participe non seulement aux courses, mais aussi à son organisation.

Pour terminer, le comité estime avoir rempli sa tâche au plus près de son mandat, en fonction des actions entreprises et des résultats obtenus.

Chaque membre du comité remercie tous les adhérents au club pour leur aide et leur collaboration aux diverses activités que nous avons entreprises cette année.

Lecomité

Cette bonne situation financière devrait nous permettre d'aborder l'avenir avec quiétude.

DES A PRESENT TOUTES LES INFORMATIONS,
VENTES DE MATERIEL OU RESULTATS DE COURSE
SONT A COMMUNIQUER A:

M. PEROLINI STEPHANE
6 RUE DES GROTTES
1201 GENEVE
TEL. 733.71.79

Statuts de l'Auto Model Club de Genève

DENOMINATION, BUTS, SIEGE

ART. 1 DENOMINATION

Sous le nom de « Auto Model Club de Genève » (AMCG) a été constitué le 3 juillet 1974, une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

ART. 2 AFFILIATION

L'A.M.C.G. est affilié à la « SWISS R/C CAR CLUB ASSOCIATION (S.R.C.C.A.), elle même membre de l'E.F.R.A.

ART. 3 BUTS

L'A.M.C.G. a pour but la promotion et la construction de modèles réduits radio-commandés de voitures, la défense des intérêts de ses membres, la participation à des concours nationaux et internationaux ainsi que l'organisation de telles manifestations.

ART. 4 NEUTRALITE

L'A.M.C.G. est neutre sur le plan politique et confessionnel.

ART. 5 SIEGE

Le siège de l'A.M.C.G. est à Genève, au domicile du Président.

MEMBRES

ART. 6 CATEGORIES DE MEMBRES

- A) Membres licenciés S.R.C.C.A.
- B) Membres actifs
- C) Membres passifs
- D) Membres d'honneur

ART 7 ADMISSION

L'admission de membres licenciés, actifs ou passif est ratifiée par le Comité. En cas de refus de l'admission, le Comité n'est pas tenu de communiquer les motifs du refus. La nomination des membres d'honneur se fait par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité.

Les demandes d'admission reçues après la fin du Championnat Suisse seront prises en considérations pour l'année suivante.

La taxe d'admission de 10.- francs donne droits aux statuts et règlements de la S.R.C.C.A et de l'A.M.C.G.

ART. 8 DEMISSION

La démission peut être donnée en tous temps, elle ne devient effective que lorsque le membre en question a rempli tous ses engagements financiers à l'égard de l'A.M.C.G. y compris les cotisations de l'année en cours.

ART. 9 RADIATION

La radiation d'un membre est prononcée lorsque le dit membre ne rempli pas ses

obligations financières ou nuit aux intérêts du club. La proposition peut émaner d'un membre ou du Comité.

La décision doit être prise à la majorité des voix représentées à l'Assemblée Générale. Dans des cas extrêmes, le comité (minimum 3 membres) pourra radier un membre avec effet immédiat, sous réserve d'une approbation ultérieure de l'Assemblée Générale.

ART.10 DEVOIRS

Chaque membre est tenu de respecter les statuts et de payer ses cotisations. Il est tenu d'observer les règlements de concours et de se soumettre aux décisions des juges.

Lors d'une manifestation acceptée par l'assemblée, les membres sont tenus de participer activement à son bon déroulement.

ART. 11 DROITS

- a) Chaque membre licencié, actif et passif a une voix lors des assemblées mensuelles.
- b) Lors d'Assemblées Générales ordinaires, chaque membre licencié ou actif a droit à une voix. En cas d'absence, le membre licencié ou actif peut déléguer par écrit son pouvoir de vote à un membre licencié ou actif de son choix.
- c) Chaque membre licencié a le droit de participer à toutes les manifestations de E.F.R.A - S.R.C.C.A ainsi que de l'A.M.C.G. dans les limites imparties par sa licence.
- d) Chaque membre actif a le droit de participer à toutes les manifestations pour lesquelles une licence n'est pas exigée.

FINANCE

ART. 12 COTISATIONS

- a) Chaque membre licencié, actif ou passif verse au club une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.
- b) Les membres licenciés ont droit à une licence délivrée par la S.R.C.C.A.
- c) Les frais de licence supplémentaire sont à la charge du membre licencié.

ART. 13 EXERCICE

L'exercice de l'A.M.C.G. est fixé du 1er janvier au 31 décembre.

ORGANISATION

ART. 14 ORGANES DE L'A.M.C.G.

- a) L'Assemblée Générale
- b) Le Comité
- c) Deux vérificateurs de comptes

ART. 15 ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'A.M.C.G.

Elle est convoquée par le Comité et présidée par le Président du club.

L'Assemblée Générale Ordinaire a lieu chaque année en février. Il ressort en particulier des compétences de l'Assemblée Générale :

- a) La décharge du Comité.
- b) L'acceptation des rapports du Comité et des comptes annuels.
- c) L'élection du Comité
- d) L'élection des membres d'honneur.
- e) La dissolution du club.

- f) Modifier les statuts.
- g) Fixer les cotisations annuelles
- h) La radiation des membres.
- i) L'acceptation du budget proposé par le comité.

Les décisions se prennent à la majorité simple, sauf indication particulière dans les statuts.

Des Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées par le Comité ou à la demande d'un dixième des membres licenciés ou actifs, mais comprenant un minimum de 5 membres licenciés ou actifs.

Une Assemblée se tiendra une fois par mois d'entente avec les membres, mais sans convocation préalable.

ART. 16 COMITE

Le Comité comprend les membres suivants :

- a) Le Président.
- b) Le Vice-Président section thermique
- c) Le Vice-Président section électrique
- d) Le Secrétaire.
- e) Le Trésorier.

Le Comité s'occupe des affaires courantes du club et de sa bonne marche. Il s'occupe des relations avec la S.R.C.C.A. Il informe les membres de l'activité de l'A.M.C.G. et convoque les Assemblées Générales.

Le Comité est élu pour une année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, ses membres sont rééligible.

Le Comité doit être composé d'une majorité de membres licenciés auprès de la S.R.C.C.A.

Le comité désigne parmi les deux vice-présidents, le remplaçant du Président et du Trésorier.

Des Sous-Comités peuvent être élus par l'Assemblée pour s'occuper de l'organisation et du contrôle des manifestations internes ou externes du club. Ces Sous-Comités sont élus pour une durée déterminée.

DEFINITION DES POSTES DU COMITE

LE PRESIDENT

Le président représente le club auprès des autorités ainsi qu'auprès des sociétés diverses.

Il s'occupe des démarches concernant le club.

Il informe le Comité

Il préside les Assemblées.

Il tient un agenda des affaires en cours à l'attention des Vice-Présidents.

Il accepte la signature à la case postale.

LES VICE-PRESIDENTS

Chaque Vice-Président est responsable de sa section, thermique ou électrique.

La fonction du Vice-Président de section est l'organisation des activités propre à sa section au niveau genevois.

Le matériel est sous la responsabilité du Vice-Président de section.

Un des Vice-Présidents remplace selon convenance, le Président ou le Trésorier.

LE TRESORIER

Le trésorier s'occupe de la comptabilité du club.
Il encaisse les cotisations.
Il envoie les factures.
Il règle les factures
Il règle les factures contractés par les membres du Comité.
Il vise les bulletins de commande dont le montant dépasse 300.- francs.

LE SECRETAIRE

Le secrétaire s'occupe de la correspondance interne et externe du club.

Soit :

- Liaison Club SRCCA
- Fichier des membres
- Convocation diverse
- Transmet les invitations pour les courses aux membres et est responsable de la case postale.

ART. 17 LES VERIFICATEURS DE COMPTES

Les deux Vérificateurs des comptes sont élus pour une année par l'Assemblée Générale ordinaire, ils ne peuvent pas être membre du Comité.

Ils vérifient les comptes de l'A.M.C.G. et ont accès à tous les documents nécessaires.

SECTION

ART. 18 SPECIFICATIONS

- a) Est défini comme section toute activité de modélisme, selon l'article 3, reconnue ou non par la S.R.C.C.A. et pratiquée au sein du club par un minimum de 5 membres licenciés ou actifs. Une section peut déléguer un responsable auprès du Comité.
- b) Les questions budgétaires sont à débattre entre le responsable de la section et le Comité de l'A.M.C.G.
- c) La cotisation est fixée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- d) Le club met à disposition d'une section le matériel nécessaire pour l'organisation des courses. Toutefois, les activités du club reconnues par la S.R.C.C.A. restent prioritaires pour l'utilisation du matériel lors de l'établissement du calendrier des courses.

DISPOSITIONS FINALES

ART.19 LITIGES

- a) Pour les litiges, interprétations d'articles ou de cas non prévus, les statuts de la S.R.C.C.A. sont applicables, ceux-ci sont à la disposition des membres du club.
- b) Les membres du Club et du Comité ne sont pas personnellement responsable des engagements financiers pris par le Club à l'égard de tiers.
- c) Les membres du comité ne sont pas personnellement responsables des écrits rédigés pour l'information des membres du club et signé du comité.

ART.20 COMMISSION D'ARBITRAGE

Les commissions d'arbitrages sont formées ad'hoc. Chaque parties en cause délègue un arbitre, les arbitres s'entendent entre eux pour en choisir un troisième.
Les décisions de la commission d'arbitrage sont sans appel.

ART.21 DISSOLUTION DU CLUB

La dissolution du club ne peut avoir lieu que sur la demande des deux tiers des membres licenciés ou actifs.

Une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée pour cette dissolution. La dissolution exige une majorité des quatre cinquièmes des voix présentes.

En cas de dissolution, la fortune du club ne sera pas partagée entre les membres mais remise à la S.R.C.C.A. pour servir un but analogue.

Les statuts de l'Auto Model Club de Genève ont été rédigés le 3 juillet 1974 et mis à jour pour la dernière fois le 6 février 1991.



Rapport annuel du président central remis lors de la 15.ème assemblée des délégués 90/91 (publié en allemand sur le Racing News 7/90)

Je remercie avant-tout tous les membres de la SRCCA qui ont contribué de toute manière à "pousser en avant le chariot"; les membres du CC, de la CT, les chefs de région, les présidents de club et tous les **volontaires supplémentaires**. Je remercie aussi le team de la rédaction du Racing News, qui avec beaucoup d'élan et connaissance ont amélioré notre revue.

En ce qui concerne l'année déroulée je doit constater que le travail du président central est plus fatigant que beaucoup de membres puissent penser (et moi-même j'ai pensé comme-ça jusqu'à l'année passée). J'apprécie encore plus alors, le geste de qui s'offre pour aider de manière que on puisse arriver ensemble à la fin du travail.

Je me permet donc de faire appel à chaque membre de la SRCCA, qu'il soit loyale vers tous ceux qui-même dans votre intérêt - ont accepté un charge dans la SRCCA.

SRCCA - informations internes

Les travaillies de toujours ont été traités dans diverses sessions par le CC, la CT et les chefs de région. Les points plus intéressants étaient certainement le championnat d'Europe OR Buggy à Genève et l'exposition "Faszination Modell '90" à Lucerne.

Les CE à Genève étaient un succès - je crois. Jusqu'à maintenant je n'ai pas encore entendu rien de mauvais, mais aussi je n'ai pas reçu de classement ou des articles.

L'exposition à Lucerne était pour la SRCCA un succès, vu que on avait la possibilité de se présenter au public. Quelle chance d'avoir là Monsieur Pfister, qui a construit des modèles de "Truck" chez notre stand, en créant une certaine atmosphère.

Aussi la course de CS E10 Off-Road s'est déroulé avec succès.

Courses Nationales

Les courses des championnats pour moteurs à combustion interne se sont déroulé sans problèmes. La section Elektro à organisé pour la première fois un championnat suisse et des championnats cantonaux. Nouvelle était la section E10 TR, et déroulement normal pour celle E12 TR.

Pendant toutes les courses a été confirmé tout ce qui a été discuté dans les dernières Assemblée des délégués et qu'on est jamais réussi à faire accepter: il n'est pas juste de vouloir construire une catégorie sous le point de vue des meilleures pilotes et de le soumettre à un "diktat".

Tout ça a été bien démontré par les participations aux courses de chaque catégorie.

Le cercle des meilleures de chaque catégorie devienne toujours plus petite et se réduit à être toujours plus petit. Il est clair que dans le futur sera toujours plus difficile de trouver un club qui organise une course de CS pour 20 participants.

Ce développement était à prévoir, et l'Assemblée des délégués - et moi non plus - l'avait déjà prophétisé.

Membres de la SRCCA: si vous voulez encore des championnats et un comité qui fonctionnent, vous y devez penser; dans le futur on doit chercher de pousser la masse et pas seulement le cercle des meilleures, parce que sans une bonne base on un jour on aura même plus de meilleures.

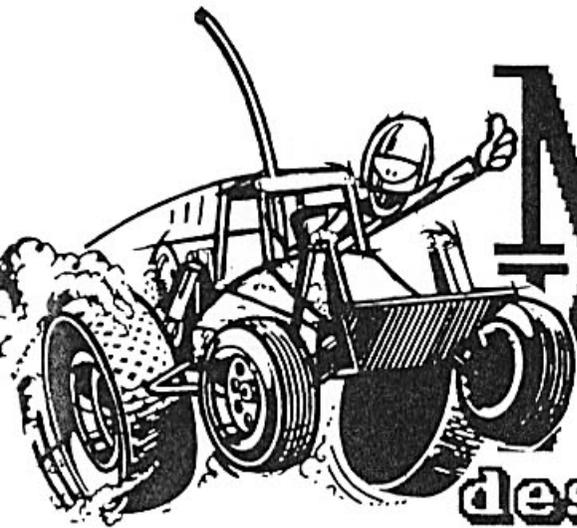
On en parlera encore dans l'Assemblée des délégués. Je vous prie de vouloir réfléchir et de changer façon de penser, de manière qu'on puisse passer des idées à la réalité.

Courses Internationales

La SRCCA a participé à toutes celle du CM et du CE 1990. Je ne voudrais pas citer chaque pilote et chaque résultat, important était d'y être.

Pour terminer, permettez moi encore quelque mot personnel: dans les dernières années j'ai participé et vu beaucoup de courses. J'ai constaté la façon gealouse et pressé de participer aux courses. Mais je me rappelle encore les déboutes du Mini Racing, quand on avait une atmosphère plus gentil dans les pistes. Il devrait être possible aussi aujourd'hui, car le "Chäräla" est un hobby (= divertissement du temps libre) et donc une des plus belles occupations; et un divertissement devrait rester aussi dans le futur.

Au nom du CC je vous présente mes meilleurs vœux pour les fêtes de Noël et pour l'année 1991.



MIROIR MIBOIB

des buggys electriques

CHAMPIONNAT SUISSE 1/12 PISTE

Après avoir participé à la première et deuxième manche du championnat Suisse à Genève, nous étions 8 Genevois à faire le déplacement à Zurich pour la troisième et quatrième manche. 6 pilotes en modifié, 2 en standard.

Au programme de chaque journée, nous avons 1 manche d'essais, 3 manches de qualifs et 1 finale A, B, C ou D selon le classement. Nous pouvions compter 49 pilotes en modifié et 7 en standard.

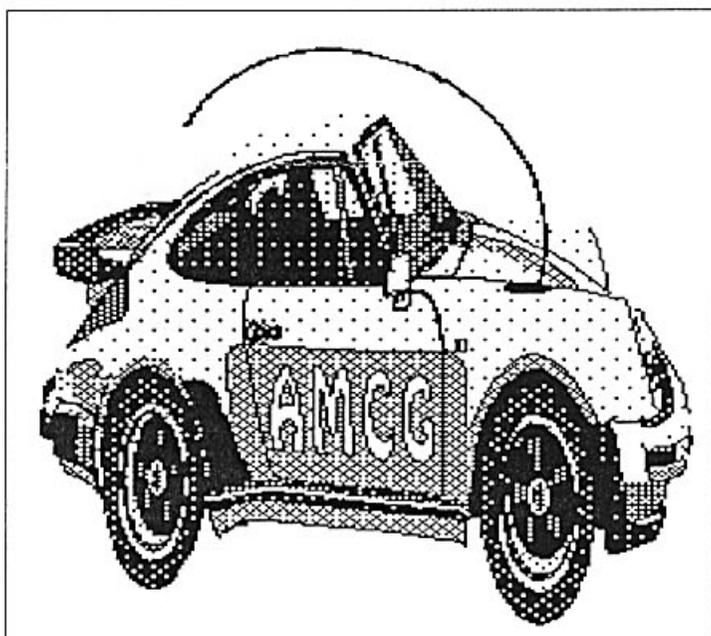
Dès le début des phases qualificatives, nous allions nous rendre compte que les «bourbines» ne nous aimaient pas plus qu'auparavant, accusant nos deux pilotes standards de couper des virages et ils écopèrent de tours de pénalités injustifiés.

Revenons à la course:

Le samedi, nous allions retrouver les mêmes ténors se disputer les premières places pour les finales. Dès la première manche, Ph. Neidhart allait s'emparer de la pôle pour ne plus la quitter. Du côté Genevois, A. Vanker, allait se placer 4^{ém}. P. Vanker, n'ayant pu régler sa voiture comme il faut n'allait juste pas se qualifier pour la finale A, se retrouvant en finale B. José Arza, allait aussi se qualifier en B. Puis vient ensuite P. Arza au côté de G. Bisatti en finale C, et D. Durussel en D. Du côté standard, C. Gerber et R. Ross se classait respectivement 6 et 7^{ém}.

Finale A: Après un départ sans accrochage, P. Neidhart et A. Vanker allaient tout de suite prendre le large laissant leur poursuivant à plus d'un tour après 2 minutes. Suite à un pneu endommagé, Alain allait finir 5^{ém}.

P. Vanker allait gagner la finale B, lui permettant de ne pas perdre trop de points pour le championnat. G. Bisatti gagna la finale C. Quant à D. Durussel, il finira 2^{ém} de la D.



Après une nuit passée dans un hôtel très accueillant; draps percés, placards sales, wc et salle de bain crado sur le palier, nous allons attaquer le dimanche en pleine forme pour la 4^{em} manche du championnat Suisse.

Dès le début des qualifications, tous les Genevois allaient améliorer leur temps par rapport à la veille, si ce n'est A.Vanker qui allait une fois de plus déchiqueter un train de pneus. Le même scénario se reproduira dans la 2^{em} manche. Idem pour A.Vanker (1 train de pneus). Dans la troisième manche, à la grande surprise, P.Vanker allait s'emparer de la pôle pour se la faire reprendre par son frère qui roulait dans la dernière série. Pour la première fois au championnat Suisse, 2 moitiés de belge allaient occuper les 2 premières places sur la grille de départ, suivis du champion Suisse P.Neidhart.

En finale, les deux frangins allaient complètement louper leur départ, mais après quelques tours et une belle remontée, ils se retrouvaient à la 2 et 3^{em} place. Cela ne leur permettra pas de rattraper P.Neidhart qui allait mener un rythme infernal grâce à un combiné accus et moteur auxquels personne ne peut rien faire. Cela n'enlevant rien à son pilotage très propre et très rapide. G.Bisatti se retrouvera en finale B et finira 7^{em}. D.Durussel en finale C terminera 4^{em}.

Klasse MODIFIED ----- Gesamt-Rangliste:

3. Schweizermeisterschaftslauf 1991 12/01/90

Liz.	Fahrer		Final	Bester Vorlauf
1.	188	Neidhart Philippe	A 41 08:06:22	40 08:04:40
2.	861	Wiedmer Willy jun.	A 38 08:08:56	38 08:03:17
3.	859	Pfister Mario	A 38 08:32:49	36 08:00:83
4.	434	Mitrovic Srdjan	A 37 08:00:21	37 08:12:65
5.	409	Vankerberghem Alain	A 37 08:01:51	38 08:15:05
6.	235	Jff Daniel	A 37 08:02:08	38 08:08:56
7.	002	Bühler Jakob	A 37 08:46:66	37 08:08:14
8.	506	Weisskopf Lars	A 36 08:13:57	37 08:11:99
9.	426	Vankerberghem Patrick	B 37 08:04:16	35 08:07:20
10.	756	Mathys Markus	B 36 08:05:38	35 08:02:75
11.	883	Breitinger René	B 35 08:02:07	36 08:08:93
12.	149	Reinthalen Arnold	B 35 08:08:49	35 08:00:72
13.	758	Maquelin Olivier	B 33 08:00:15	35 08:10:26
14.	372	Arza José	B 33 08:12:07	35 08:12:11
15.	385	Brändle Andreas	B 29 08:00:38	35 08:05:79
16.	469	Zimmermann Wolfgang	B 18 04:32:38	35 08:07:90
17.	167	Bisatti Gilbert	C 35 08:10:70	33 08:20:93
18.	172	König Reto	C 35 08:30:55	34 08:10:60
19.	809	Arza Pablo	C 34 08:15:21	32 08:00:59
20.	714	Bader Markus	C 33 08:02:82	33 08:10:13

4. Schweizermeisterschaftslauf 1991 13/01/90

1.	188	Neidhart Philippe	A 43 08:07:91	40 08:08:27
2.	426	Vankerberghem Patrick	A 40 08:00:88	40 08:06:43
3.	409	Vankerberghem Alain	A 39 08:00:69	41 08:11:96
4.	235	Jff Daniel	A 39 08:12:80	39 08:06:93
5.	002	Bühler Jakob	A 39 08:13:97	39 08:06:57
6.	434	Mitrovic Srdjan	A 38 08:03:95	40 08:09:18
7.	859	Pfister Mario	A 38 08:05:02	39 08:02:19
8.	861	Wiedmer Willy jun.	A 37 08:01:46	39 08:04:58
9.	149	Reinthalen Arnold	B 39 08:08:98	39 08:08:85
10.	756	Mathys Markus	B 37 08:03:70	38 08:01:40
11.	883	Breitinger René	B 36 08:03:04	37 08:00:81
12.	404	Taillens Jack	B 36 08:08:03	39 08:08:52
13.	506	Weisskopf Lars	B 36 08:12:53	38 08:08:08
14.	469	Zimmermann Wolfgang	B 35 08:05:99	38 08:08:18
15.	167	Bisatti Gilbert	B 34 08:11:56	38 08:15:92
16.	385	Brändle Andreas	B 31 08:04:42	38 08:02:83
17.	714	Bader Markus	C 37 08:06:34	37 08:03:21
18.	172	König Reto	C 37 08:12:66	37 08:03:10
19.	371	Ducrest Cédric	C 36 08:07:44	36 08:23:59
20.	621	Durussel Dominique	C 34 08:01:26	35 08:10:82
21.	191	Aebischer Urs	C 34 08:01:28	34 08:02:05
22.	758	Maquelin Olivier	C 34 08:08:37	36 08:12:90
23.	709	Kupper Roland	C 33 08:13:75	35 08:09:77